



CONVENTION DE PRÊT OU DE LOCATION DE MATÉRIEL

Je soussigné(e) ⁽¹⁾ : Nom, prénom :

Adhérent au club « Les archers du Val » pour la saison 2026/2027.

Déclare avoir reçu le matériel listé ci-dessous.

Matériel mis à disposition : Loué / Prêté ⁽²⁾

Matériel	Caution	État mise à disposition	État retour
Arc	120 €		
Viseur	20 €		
Sacoche de rangement	40 €		
Carquois	10 €		
Repose arc + fausse corde	10 €		
Total	<u>200€</u>		

Engagements

- Je m'engage à restituer ce matériel en bon état à la fin de la saison.
- Pour le matériel prêté, si un article est endommagé ou non rendu, la caution correspondante pourra être conservée par le club.
- Pour le matériel loué, le tarif indiqué pourra être appliqué en cas d'article endommagé ou non rendu.
- Le club décline toute responsabilité en cas d'utilisation du matériel mis à disposition en dehors des activités encadrées (entraînements, compétitions).

☐ Je règle le montant de la caution en cas de prêt, soit 200 €

☐ Je règle le montant de la location, soit 50€

St Denis en Val, le

Signature :

Responsable de la section :

Jean-Baptiste Jonathan

lesarchersduval@gmail.com

06.11.76.05.76

(1) Pour les mineurs, noter le nom et prénom du représentant légal suivis de la mention : représentant légal de « nom – prénom de l'adhérent »

(2) Rayer la mention inutile